

## RÈGLEMENT NO 2020-09 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO 2014-08

- Considérant que le conseil de la MRC de La Matapédia a adopté le règlement no 2014-08 décrétant une dépense et un emprunt pour financer la participation de la MRC de La Matapédia dans le développement et la construction d'un ou de plusieurs parcs éoliens communautaires en partenariat avec les autres partenaires communautaires et la ou les compagnies dont le ou les projets seront retenus par Hydro-Québec Distribution dans le cadre de l'appel d'offres pour l'acquisition d'énergie produite à partir d'éoliennes (A/O 2013-01) ;
- Considérant que l'objet de ce règlement n'a pas été réalisé par la MRC de La Matapédia, puisque c'est la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-St-Laurent qui a été constituée pour réaliser l'objet du règlement pour et au nom des membres de la Régie (8 MRC du Bas-St-Laurent et la communauté autochtone les Malécites de Viger) ;
- Considérant qu'il y a lieu d'abroger ledit règlement pour ainsi annuler le solde résiduaire du règlement.

En conséquence, sur une proposition de m. Jacques Pelletier, appuyée par M. Martin Carrier, il est résolu que le présent règlement portant le numéro 2020-09 soit adopté et qu'il décrète ce qui suit.

### Article 1

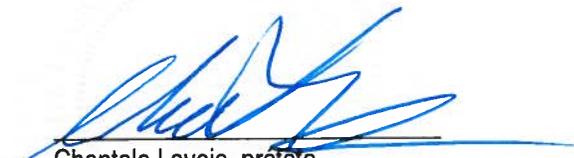
Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme ici au long reproduit.

### Article 2

Le règlement no 2014-08 décrétant une dépense et un emprunt pour financer la participation de la MRC de La Matapédia dans le développement et la construction d'un ou de plusieurs parcs éoliens communautaires en partenariat avec les autres partenaires communautaires et la ou les compagnies dont le ou les projets seront retenus par Hydro-Québec Distribution dans le cadre de l'appel d'offres pour l'acquisition d'énergie produite à partir d'éoliennes (A/O 2013-01) est abrogé.

### Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.



Chantale Lavoie, préfète



Mario Lavoie, directeur général et sec.-très.

Avis de motion donné le 13 octobre 2020  
Projet de règlement déposé lors de la séance tenue le 13 octobre 2020  
Règlement adopté lors de la séance du conseil tenue le 25 novembre 2020.